

Correction – Développement construit

Les aménagements des territoires français

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · BREVET 2020 · Pays du groupe 1 (remplacement)

Sujet. En vous appuyant sur vos connaissances et sur un ou des exemple(s) étudié(s) en classe, rédigez un développement construit d'une vingtaine de lignes qui décrit et explique les aménagements des territoires français.

1. Comprendre le sujet

Deux verbes : **décrire** (quels aménagements, où, par qui) et **expliquer** (pourquoi on les réalise). Le sujet porte sur « les territoires français » : l'Hexagone mais aussi les outre-mer, aux échelles nationale, régionale et locale. Mots-clés : aménagement, inégalités territoriales, acteurs, attractivité. On attend les objectifs (réduire les inégalités, désenclaver, rendre attractif, protéger), les acteurs (État, collectivités, Union européenne, entreprises) et au moins un exemple précis étudié en classe, localisé et daté. Hors-sujet à éviter : raconter toute l'histoire de la DATAR, ou décrire un territoire sans jamais parler de ce qu'on y a aménagé.

2. Les repères à mobiliser

- 1947 : Jean-François Gravier publie « Paris et le désert français »
- 1963 : création de la DATAR
- 1982 : lois de décentralisation
- 2017 : mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux)
- 2018 : abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
- Inégalités territoriales : écarts de richesse, d'emploi et d'accès aux services entre territoires
- Acteurs : État, collectivités territoriales, Union européenne, entreprises, associations

3. Le plan

1. Pourquoi aménager : réduire les inégalités territoriales

- L'Île-de-France produit environ 30 % de la richesse nationale
- La diagonale des faibles densités perd habitants, commerces et médecins
- Les outre-mer : éloignement, risques naturels, chômage élevé

2. Qui aménage, avec quels outils

- L'État d'abord : la DATAR (1963), les métropoles d'équilibre, les villes nouvelles
- Les collectivités depuis la décentralisation de 1982, aidées par les fonds européens
- Équipements (autoroutes, fibre), aides (espaces France Services), protections (parcs nationaux)

3. Un exemple : la LGV Sud Europe Atlantique

- Mise en service en 2017 : Bordeaux à un peu plus de deux heures de Paris
- Un financement mixte : État, collectivités, entreprise privée
- Des effets inégaux et des débats (villes moyennes, riverains)

4. Le développement construit rédigé

Aménager le territoire, c'est organiser l'espace pour le rendre plus attractif et plus équitable. En France, cette politique naît après 1945, quand le géographe Jean-François Gravier dénonce « Paris et le désert français ». Pourquoi et comment aménage-t-on les territoires français ? Nous verrons d'abord les objectifs de l'aménagement, puis ses acteurs et ses outils, enfin l'exemple de la LGV Paris-Bordeaux.

D'abord, l'aménagement cherche à réduire les **inégalités territoriales**. L'Île-de-France produit environ 30 % de la richesse nationale, alors que des espaces ruraux de la diagonale des faibles densités perdent des habitants, des commerces et des médecins. Les territoires ultramarins, éloignés et exposés aux risques naturels, subissent un chômage bien plus élevé qu'en métropole. Aménager, c'est donc désenclaver, rendre les territoires attractifs et protéger l'environnement.

Ensuite, de nombreux acteurs aménagent le territoire. Longtemps, l'État décide seul : la DATAR, créée en **1963**, lance les métropoles d'équilibre et les villes nouvelles. Depuis les lois de **décentralisation** de 1982, les régions, les départements et les communes agissent aussi, avec l'aide des fonds européens. Ils utilisent des équipements (autoroutes, fibre optique), des aides, comme les espaces France Services qui rapprochent les services publics des habitants, et des protections, comme les parcs nationaux.

Enfin, la LGV Sud Europe Atlantique illustre ces choix. Mise en service en **2017**, elle place Bordeaux à un peu plus de deux heures de Paris. Financée par l'État, les collectivités et une entreprise privée, elle renforce l'attractivité de la métropole bordelaise. Mais des villes moyennes se sentent oubliées et des riverains dénoncent les nuisances : l'aménagement suscite des débats.

Ainsi, l'aménagement des territoires français vise à corriger les déséquilibres grâce à l'action conjointe de l'État, des collectivités et de l'Union européenne. Il reste cependant difficile de concilier développement économique, équité entre les territoires et protection de l'environnement, comme le montre l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en 2018.

Le piège de ce sujet. Beaucoup de copies alignent une liste d'aménagements sans dire à quoi ils servent ni qui les décide. « Décrit et explique » : chaque aménagement cité doit avoir son objectif et ses acteurs.